



POIS DE PRINTEMPS

BLÉ TENDRE ET BLÉ DUR D'HIVER

POIS DE PRINTEMPS

Date et densité de semis : lorsque les sols seront réssuyés les semis pourront vraiment débuter sur notre département.

La période optimale est début à mi-février. L'idéal est de semer sur un sol bien ressuyé. Au-delà du 10 mars, le pois de printemps peut souffrir de stress hydrique trop tôt dans son cycle (avant fin floraison) courant juin et accuser une perte de rendement conséquente. Visez une profondeur de semis de 3-4cm avec un écartement de 12 à 35 cm.

	Densité de semis (grains/m ²)
Limons	70 - 80
Groies / Sol caillouteux	90 - 100

Pour faciliter la récolte, il est recommandé de rouler entre le semis et la levée avant l'application d'herbicide afin de niveler le sol et renfoncer les cailloux (sauf en sol battant).

Désherbage de pré-levée : À cette date de semis, les pois de printemps lèvent en 3 semaines (voir un mois) au vu des conditions climatiques. Il ne faut donc pas se précipiter pour réaliser vos désherbages de pré-levée pour éviter un manque de rémanence et donc une seconde intervention pouvant être coûteuse en post-levée.

BLÉ TENDRE ET BLÉ DUR D'HIVER

Désherbage anti-graminées foliaires : Un désherbage peut se réaliser dans les parcelles où les graminées ne sont pas résistantes aux applications de sortie d'hiver (type Sulfonylurées), mais aussi où les efficacités d'automne ont été moyennes à cause du manque de faux-semis durant l'automne dernier, lorsque les sols seront réssuyés et avant les apports d'azote.

La plante, à un stade jeune, recevra un grammage de matière active plus important et sera moins en mesure de la détoxifier, donc plus sensible. Contrairement à ce que l'on peut penser, les conditions climatiques sont propices, les amplitudes thermiques sont moins importantes et la plupart des spécialités commerciales que l'on utilise peuvent s'appliquer à partir de 4/5 °C.

Pour toute intervention à base de Pinoxaden (exemple **AXIAL PRATIC, AXEO, ALKERA**, etc...), **les conditions climatiques sont beaucoup trop froides pour le moment.**

Il faudra patienter jusqu'à retrouver des journées où la moyenne journalière est supérieure à 12° C.

Si aucune alternative aux produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Des alternatives préventives existent dans le Hors Série 2017.

Rédacteurs : Conseillers Productions Végétales
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
<http://www.deux-sevres.chambagri.fr>
Réglementation phytosanitaire :
www.deux-sevres.chambagri.fr/environnement/guide-de-lenvironnement.html

La CA79 est agréée par le Ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA



